Conseil municipal des Enfants

Le premier Conseil municipal des Enfants (CME) de Meulan-en-Yvelines a eu lieu le mercredi 16 mars 2022, en présence de Cécile ZAMMIT-POPESCU, le Maire et Véronique KERSTEN, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et à la Jeunesse.

L'assemblée se compose d'enfants de classe de CM1 ET CM2, tous domiciliés dans la commune et fréquentant les différentes écoles de Meulan (Pasteur, Paradis et Mercier Saint-Paul).

Tous ont tous reçu leur écharpe, accompagnée du livret "petit citoyen ".

Pourquoi un Conseil municipal des Enfants (CME) ?

La Municipalité souhaite mettre en place un espace de paroles et d’actions, afin d’instaurer un dialogue avec les jeunes et prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de la commune.
Ce dispositif leur permet de proposer des actions, des projets, d’être écoutés et entendus par leurs aînés.

C’est quoi le CME ?

- Le CME réunit des enfants Meulanais des classes de CM1 et CM2 des écoles de la commune.
- Ces 18 conseillers participent à l'amélioration du cadre de vie et des loisirs de tous les jeunes de la ville.

Comment se présenter ?

- Habiter Meulan-en-Yvelines
- Être en classe de CM1 ou CM2
- Avoir l'accord de ses parents
- Remplir un dossier de candidature
- Être motivé et disponible lors des réunions

Comment ça fonctionne ?

Les conseillers se réunissent régulièrement pour des réunions de travail. Elles ont pour but de réfléchir et élaborer les projets. Ces propositions sont ensuite soumises au Conseil municipal.

Quelles sont les missions ?

- Assister aux réunions
- Collecter les souhaits de tous les élèves
- Participer aux manifestations de la ville

Document(s)
Flyer - Conseil municipal des enfants 2024
Inscription - Conseil municipal des enfants
Contact

Info : 01 30 90 41 41